



Steeve « L'Artiss » Charland remis en liberté

ici Ottawa-Gatineau

Le membre du regroupement Farfadaa est libéré jusqu'à la fin de son procès.



Le porte-parole du regroupement de contestation Farfadaa, Steve Charland (archives)

PHOTO : RADIO-CANADA

Radio-Canada

Publié le 21 mars 2022

Le porte-parole du regroupement Farfadaa, Steve Charland, a obtenu sa libération sous caution. La juge Jocelyne St-Jean, de la Cour de l'Ontario, a accepté sa demande de remise en liberté lundi.

L'homme de 48 ans a été libéré contre une caution de 22 000 \$. Deux proches se sont portés garants auprès de lui. L'accusé devra aussi payer 5000 \$, s'il ne respecte pas les conditions établies par la Cour.

Steeve Charland ne pourra pas se trouver à proximité du parlement d'Ottawa, sur la rue Wellington, entre les rues Sussex et Lyon.

Charland n'est pas autorisé à s'afficher sur les médias sociaux. Il ne peut pas entrer en contact, sans la présence d'un avocat, avec les organisateurs du « convoi de la liberté », dont Pat King, Tamara Lich et Chris Barber.

Celui qui se fait surnommer « L'Artiss », originaire de Grenville-sur-la-Rouge, devra aussi demeurer à la maison.

Si l'accusé ne respecte pas ces conditions, il pourrait de nouveau être arrêté et faire l'objet de nouvelles accusations. Les personnes qui sont garantes risquent aussi de perdre leur caution.

Steeve Charland a déclaré à la Cour qu'il allait respecter les conditions imposées par le tribunal. « Ce n'est pas de gaieté de cœur que je le fais, mais je comprends la situation et je m'engage à les respecter », a-t-il dit.

Les autres détails entourant la décision demeurent confidentiels, puisqu'ils ont été frappés d'un interdit de publication jeudi dernier.

Steeve Charland sera de retour en cour le 19 avril prochain pour la suite des procédures judiciaires dans son dossier.

À lire aussi :

- Une décision au plus tard lundi pour Steeve « L'Artiss » Charland
- L'enquête sous caution de Steeve Charland aura finalement lieu vendredi
- Steeve « L'Artiss » Charland de retour en cour mercredi

Le porte-parole du regroupement Farfadaa est inculpé pour méfait et pour avoir conseillé à d'autres personnes de commettre un méfait lors de la manifestation des camionneurs qui a paralysé le centre-ville d'Ottawa pendant plusieurs semaines.

Il a été arrêté le 26 février dans la région de Vankleek Hill, dans l'est ontarien par la Police provinciale de l'Ontario (PPO).

En compagnie des membres de son groupe Farfadaa, il aurait approvisionné en essence et en vivres le convoi de camionneurs.



Des manifestants associés au regroupement Farfadaa ont campé sur la place des Festivals à Gatineau, près du pont du Portage, pendant la manifestation des camionneurs (archives).

PHOTO : RADIO-CANADA / CATHERINE MORASSE

Les membres du Farfadaa ont aussi occupé pendant plusieurs jours le stationnement d'une entreprise privée au centre-ville de Gatineau avant d'en être chassés par une ordonnance du tribunal.

« L'Artiss » a fait l'objet de nombreuses controverses depuis le début de la pandémie. Notamment, il a été vu en train d'enfreindre des mesures de santé publique dans un restaurant de Gatineau, en marge de la manifestation, et à Grenville-sur-la-Rouge, il y a plus d'un an, dans une résidence où se rassemblaient plus d'une trentaine de personnes.

L'an passé, Charland a aussi été accusé de complot et de méfaits de plus de 5000 \$ après avoir bloqué les voies menant au pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, à Montréal, lors d'une manifestation contre les mesures sanitaires. Son procès dans cette affaire est fixé au 9 janvier 2023.



Pat King comparaît devant le tribunal, mardi matin.

PHOTO : LAURIE FOSTER-MACLEOD

La comparution de Pat King reportée à jeudi

Pat King, un organisateur du convoi de camionneurs, était lui aussi de retour devant le tribunal lundi.

L'homme de 44 ans originaire de Red Deer, en Alberta, veut faire appel de la décision judiciaire qui le maintient en détention depuis maintenant quatre semaines.

Sa demande de remise en liberté avait été rejetée le 25 février dernier, car le juge estimait qu'il posait un risque pour la sécurité du public.

Pat King, qui a comparu par téléphone, a demandé et obtenu quelques jours supplémentaires pour s'entretenir avec ses nouveaux avocats. Le juge a reporté la séance à jeudi.

Pat King fait face à des accusations de méfait. Il est aussi accusé d'avoir conseillé à d'autres personnes de commettre un méfait, de désobéir à une ordonnance du tribunal et d'entraver le travail des policiers.